

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 03 NOVEMBRE 2014 à 20 heures 30 en MAIRIE

PRESENTS : J.DUBOUT (Maire) –JM.JOANNES – C.CAMPO – S.FILOCHE - F.PERRET – (Adjoints) – E.HEDRICH – N.BLOUQUY - A.LECLERE - P.CURCIO)– B. DE BENOIST - P.HEIDELBERGER– JM.CHARREAU - C.LATHOUD – F.GRAND – G.PERRIER – B.JUILLARD – G.ROUMET

ABSENTS EXCUSES : E.MARTIN (procuration à JM.JOANNES) - D.DEVISCOURT (procuration à G.PERRIER)

1 – nomination du secrétaire de séance.

Jean-Marc CHARREAU est nommé secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06/10/2014

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

3- Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin

Le maire informe le conseil que la procédure de la taxe d'aménagement mise en place depuis le 1^{er} mars 2012 permet aux communes de choisir ou non l'exonération de constructions selon leur destination. L'article L331-9 du code de l'urbanisme, listant ces exonérations facultatives de taxe d'aménagement a été complété pour permettre l'exonération facultative des locaux à usage industriel et artisanal et celle des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Il propose, sur avis de la commission urbanisme, d'exonérer de cette taxe d'aménagement, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le maire précise que sous réserve de sa réception au contrôle de légalité avant le 30 novembre, la présente délibération sera applicable au 1^{er} janvier 2015.

Délibération : oui à l'unanimité pour l'exonération précitée applicable au 1^{er} janvier 2015.

4 – Garantie d'emprunt en faveur d'HALPADES dans le cadre des logements sociaux de l'opération « Hameau du Bois Brillon », route de Collex-Bossy

Le maire explique au conseil que dans le cadre de l'acquisition en VEFA par HALPADES SA D'HLM de 6 logements sociaux sur la commune de Versonnex inclus dans l'opération immobilière « le Hameau de Bois Brillon », une convention financière intégrant le principe de garantie financière est proposée à la commune. Cette garantie est liée aux prêts nécessaires à cette acquisition.

Cette convention permettra à la commune d'attribuer un logement sur les 6 construits. B.JUILLARD souhaiterait connaître les garanties actuellement consenties par la commune. Il sera demandé au service comptabilité de lui fournir la liste des emprunts et garanties en cours. A la question sur l'opportunité de cette garantie, JM.JOANNES répond que la Société HALPADES acquiert des logements au prix bas dans le but de les louer. La commune devrait assurer le montant concerné par la garantie d'emprunt, uniquement si le bailleur ne peut louer les logements, ce qui est fort peu probable vue la demande de logements sociaux dans le Pays de Gex. Le risque est donc très limité voire nul. Il ajoute que les communes n'ont pas le choix de mettre en place ces garanties car elles obligent les promoteurs à prévoir un pourcentage de logements sociaux sur leurs opérations immobilières.

Délibération : oui à l'unanimité pour accorder la garantie d'emprunt et autoriser le maire à signer les conventions correspondantes.

5 – Convention pour mise à disposition d'un local communal

Le maire propose au conseil de mettre à disposition gratuite une partie du local de l'ancien CPI au profit de la société de Chasse, pour y entreposer une chambre froide destinée à conserver les gros gibiers dans l'attente du contrôle de l'Office National de la Chasse. Il demande au conseil de l'autoriser à signer la convention à intervenir entre la commune et la société de chasse.

G.PERRIER demande si l'association participera aux frais d'électricité. J.DUBOUT répond qu'il ne s'est pas encore penché sur la question. G.ROUMET et P.HEIDELBERGER ne sont pas d'accord pour une mise à disposition gratuite et préconisent une location car au fond, cette association n'apporte rien à la commune, d'autant que le gibier tué, ne l'est que pour les besoins personnels des chasseurs. N.BLOUQUY répond que ce pourrait être une occasion pour justement, mieux contrôler leur activité. A.LECLERE demande quels sont les rapports que la commune entretient avec cette association ? J.DUBOUT répond que les membres actuels

semblent plus ouverts qu'auparavant. Par ailleurs, il précise que la chasse permet quand même une régulation des espèces.

P.HEIDELBERGER propose une location au m². J.DUBOUT précise qu'il a bien été spécifié à l'association que le local n'est pas un ERP et que dans ce cadre-là, des fêtes ne peuvent être organisées. Il ajoute qu'il s'agit d'une association historique et qu'à ce titre, le même sort que toute autre association de la commune peut leur être réservé. Ce « partenariat » serait également l'occasion de mieux entrer en contact avec les chasseurs qui pourraient, en gage d'ouverture sur les autres, communiquer sur leur utilité auprès des administrés.

Délibération pour signer la convention avec une participation forfaitaire calculée sur la consommation électrique de la chambre froide. (Communiquer le montant au conseil dès qu'il sera connu)

Contre : PH et GR

Abs : BDB et BJ

Il faudra repasser au conseil pour en déterminer le prix.

6- Reconduction de la convention pour le déneigement communal signée avec M. GRIVET

Le maire rappelle au conseil la délibération en date du 5 novembre 2013 autorisant la signature d'une convention de déneigement des voiries communales par Monsieur JP. GRIVET pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 15 mars 2014.

Le maire propose de reconduire cette convention dont le projet est joint à la présente, pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 15 mars 2015. Il précise que l'intervention de l'agriculteur permet de faire le déneigement avec 2 gros tracteurs en même temps entre 4 et 6 h du matin, ce qui gagne énormément de temps dans le travail et le service à la population..

B.JUILLARD ne participe pas au vote.

Délibération : à l'unanimité des membres votants pour autoriser le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et JP.GRIVET

7 – Le point sur le Groupe de Travail « Installation d'un médecin sur la commune » (B.DE BENOIST)

B. DE BENOIST fait un bref récapitulatif de l'avancée du projet :

- Les annonces ont été envoyées à l'Ordre Régional des Médecins et au journal Le Quotidien du Médecin. A ce jour, 3 médecins ont manifesté leur intérêt pour ce projet, B. DE BENOIST leur a envoyé un courriel expliquant les attentes de la commune.
- Le médecin (Dr M.) en remplacement actuellement sur Divonne les Bains ayant manifesté son intérêt pour le projet, vient de se désister.
- B. DE BENOIST émet une réserve sur la candidature du médecin militaire qui n'a jamais pratiqué en tant que généraliste (donc sans agrément).
- J.DUBOUT et B. DE BENOIST ont rencontré le Docteur DOTT qui se dit prêt à les accompagner pour se rendre auprès de l'ARS.

B. DE BENOIST passe la parole à J.DUBOUT pour un récapitulatif concernant les possibilités de locaux :

- Le propriétaire des locaux commerciaux situés à côté de la Forge évalue le coût de ses emplacements à 470 000 €, soit environ 2 500 € le m² alors que le prix du marché est estimé à 2 000 € du m². J.DUBOUT précise que même si la commune est intéressée par ces locaux, il n'est pas possible de faire une offre définitive tant que le service des Domaines n'aura pas estimé le bien. Une demande conjointe a également été faite à la CCPG pour saisir l'aide de l'EPF, prévue en cas de projet de ce type. L'EPF négocierait avec le vendeur sur les bases définies par la commune.
- L'ancien atelier municipal : le premier avis de l'Agence Départementale préconisait une démolition pour reconstruction, vue la configuration du bâtiment.
- Possibilité de construire un bâtiment sur le terrain de boules dont la superficie est d'environ 2500 m²
- La Forge : la partie de « l'enclume » pourrait accueillir un médecin, une salle d'attente, et une pièce entière pour un médecin. Cette solution permettrait au praticien de patienter le temps qu'un nouveau bâtiment se construise. Il est évoqué la solution d'une location (moins coûteuse qu'un achat), d'éléments modulaires type ALGECO mais de meilleure facture et qualité. G.ROUMET est opposée à l'achat d'éléments modulaires mais favorable à la location.
- Bâtiment en ruine, route de Maconnex, que la commune pourrait acquérir.

Le groupe de travail pencherait favorablement pour le terrain de boules plutôt que l'ancien atelier municipal. JM.JOANNES propose de débattre sur l'emplacement à choisir.

B.JUILLARD pense qu'il faut abandonner la solution des locaux près de la Forge vu le faible espoir de possibilité de négociation avec le propriétaire. Par ailleurs, une construction nouvelle demandant en tous cas

18 mois de réalisation, il faut entretemps trouver un local à aménager, ce qui est faisable en 3 à 4 mois portant le délai à mars ou avril 2015. En partant sur ce principe, la Forge serait alors la solution. G.ROUMET ajoute que cette solution serait la moins onéreuse. J.DUBOUT dit que dans du modulaire, deux médecins pourraient être installés alors que dans la Forge non. P.HEIDELBERGER demande à quel endroit ces modules pourraient être installés ? J.DUBOUT répond soit vers l'ancien atelier municipal, soit aux abords du terrain de boules.

G.ROUMET dit qu'il faut partir sur la location de modulaires et propose au maire que le conseil donne un accord de principe sur la solution choisie.

JM.JOANNES répond que de toutes façons quelle que soit la solution choisie, il faudra du temps (appel d'offres, commande des modules, etc.....) et que chaque étape devra être validée par le conseil municipal.

J.DUBOUT conclut en disant qu'à l'horizon de mars/avril 2015, le projet de construction doit être engagé.

8 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

- Certificat administratif de virements de crédits d'une somme de 2 122 € du chapitre 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » au profit de l'article budgétaire 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » pour le règlement de l'indemnité due à M. GRIVET.

9 - Informations communautaires

Commission Eaux et Assainissement (JM.CHARREAU)

Le point a été fait sur les négociations en cours pour la taxe d'assainissement genevoise. Actuellement, le coût est de 1.31 €/m³. La dernière proposition de la CCPG pour 2015 est de 1.41 €, le SIG propose lui, 1.65 € pour 2015 puis un minimum de 1.81 € d'ici 25 ans. Ces dernières propositions ont entraîné une rupture des négociations officielles.

En coulisse, la CCPG continue à discuter avec les membres du Conseil d'Etat Genevois et le Conseil d'Etat avec le SIG. En attendant, il a été décidé la création d'une provision pour risques d'exploitation, d'un montant de 2 435 000 €.

Il a été question de la gestion des réseaux eau potable et eaux usées des lotissements et notamment ceux de Bois Chatton. Les réseaux sont vieux et ont souvent été réalisés avec des matériaux de moindre coût et n'ont jamais été entretenus. Sur les 3 propositions, celle qui se dégage, est un financement des réseaux potables à 100 % par la CCPG. La mise en conformité des eaux usées et pluviales resteraient à la charge des propriétaires (réalisation sous 4 à 5 ans). A l'issue de ces travaux, la CCPG reprendrait ces réseaux.

J.DUBOUT dit qu'il faudra avertir la CCPG que le secteur de Bois Chatton est un lotissement public et qu'il faudra en tenir compte pour le coût de l'assainissement.

10 - Commissions communales

A) Commission Environnement du 8 octobre (F.PERRET)

- La commission a décidé de récompenser 2 foyers pour le prix terrasses et 2 foyers pour le prix jardins. La remise de ces prix aura lieu le 8 novembre à l'issue de la signature publique de la charte « Zéro Pesticide »

B) Commission Personnel (F.PERRET)

- Le contrat de l'agent technique qui se termine le 30 novembre, ne sera pas renouvelé
- La commission a donné son accord pour rémunérer l'AVS en charge d'un petit garçon en situation de handicap, durant le temps de cantine, car cet enfant demande une attention toute particulière. Mme BOUCHER débutera le 10 novembre à raison de 1h15 sur 4 jours et uniquement pendant les périodes scolaires.

C) Commission Animation – Manifestations (E.HEDRICH)

- La Nuit de la guitare a été encore cette année un gros succès. Cette manifestation attire de plus en plus de monde et devient un évènement « incontournable » pour Versonnex.

D) Commission Scolaire (A.LECLERE et C.CAMPO)

- Les questionnaires distribués à l'issue de la première période des TAP ont été récoltés. Intervenants et élèves sont ravis et toujours autant motivés. La commission continue de travailler sur la poursuite de ces activités pour les prochaines périodes.

E) Commission Urbanisme (JM.JOANNES)

- Le compte rendu de la dernière commission est en cours de rédaction et sera transmis au conseil prochainement.
- Les offres de vente ont été faites pour le local du coiffeur et pour l'auberge. Il a été proposé aux locataires de les rencontrer pour en discuter.

- L'offre de vente pour le local de la Fruitière est en attente car il y a divergence au sein des membres du conseil sur le principe de vente de ce bâtiment. J.DUBOUT invite les conseillers à se rapprocher de JM.JOANNES pour lui signifier leurs avis.
- Viabilisation des Buissons : le dossier est en cours. M. PELLETIER sera reçu prochainement en mairie avec le géomètre, afin de lui présenter ce qu'il est possible de faire en terme de permis d'aménager.

11 - Informations diverses

- Comité local ATTAC Pays de Gex : motion contre le projet de Grand Marché Transatlantique. Certains conseillers sont favorables à cette motion mais se disent gênés que la motion soit présentée par le collectif d'ATTAC. J.DUBOUT répond que le fait d'être d'accord avec la motion ne lie pas forcément la commune à ce mouvement.

Délibération pour soutenir la motion : vote oui par 15 voix pour et 4 abstentions (JM.JOANNES – E.MARTIN – C.CAMPO – A.LECLERE)

- Le CERN propose à l'ensemble du conseil, une visite des installations (sauf entre le 20/12/2014 et le 04/01/2015). Un Doodle sera envoyé à l'ensemble du conseil.
- **Subvention à demander** : le maire demande au conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de L'Eau dans le cadre de la mise en place du plan de gestion alternatif des pesticides sur la commune.

Subvention : vote oui à l'unanimité

La Séance est levée à 23 h

Fait à Versonnex le 17 novembre 2014

Le maire,

Jacques DUBOUT

Prochain conseil municipal : lundi 1^{er} décembre 2014
--